



Mairie
de
VILLEBOIS 01150

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc LONGATTE, Maire.

Présents : Marc LONGATTE Maire, Carine DUCHANAUD, Bernard GUYOT, Ghislaine CROST, Jean-Luc LAMBERT Adjoint, Odile DAVID, Yves MERMIN, Catherine THOLLON, Cécile VIGIER, T. ROUX.

Absent : Cyril CAVET.

Absents excusés : Isabelle FRADIN DE BELLABRE, Dominique BERGER, Franck BALMON.

Carine Duchanaud arrivée à 19h09.

Thierry Roux arrivé à 19 h36.

Secrétaire de séance : Bernard Guyot, assisté de Gisèle BAUDIN (secrétaire de mairie).

Date de convocation : 8 mars 2019.

Monsieur Marc LONGATTE, Maire, a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Approbation du compte rendu du 05/12/2018 :

Après lecture, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 - Approbation des Comptes de gestion 2018 :

Les comptes de gestion des budgets de la commune et de l'eau/assainissement sont adoptés à l'unanimité.

2 - Approbation des Comptes administratifs 2018 :

Les comptes administratifs des budgets de la commune et de l'eau/assainissement sont adoptés à l'unanimité.

3 - Vote des taux d'imposition 2019 :

Ceux-ci ne seront pas modifiés pour 2019. Pour rappel :

- Taxe d'habitation 6.30%
- Taxe foncière bâtie 7.34%
- Taxe foncière non bâtie 34,80%

La proposition est adoptée à l'unanimité.

.../...

4 - Vote des budgets 2019 :

Budget Communal adopté à l'unanimité.

Section de fonctionnement :

Recettes : 704 798 €

Dépenses : 704 798 €

Section d'investissement :

Recettes : 362 149 €

Dépenses : 362 149 €

Budget eau/Assainissement adopté à l'unanimité.

Section de fonctionnement :

Recettes : 179 027 €

Dépenses : 179 027 €

Section d'investissement :

Recettes : 951 549 €

Dépenses : 951 549 €

5 - Parking rue des 2 fontaines :

Un fonds de concours de 38 222 € sera demandé à la Communauté de Communes pour la réalisation du parking.

6 - Emprunt pour réhabilitation de la station d'épuration :

Un emprunt de 300 000 € sera réalisé auprès de la caisse d'Épargne pour la réhabilitation de la Station d'Épuration sur 15 ans au taux de 1.5%.

L'ouverture d'une ligne de crédit interactive sera contractée auprès de la caisse d'Épargne d'un montant maximum de 350 000 € d'une durée d'un an maximum.

7 - Vente d'un chemin de desserte :

La Vente à M. Riboud d'un chemin de desserte enclavé dans sa propriété, est adoptée à l'unanimité au prix de 1 € le m².

La vente se fera par acte administratif. M Riboud prenant à sa charge tous les frais.

8 - Convention appareil de contrôle des poteaux incendie :

Une convention sera établie entre les communes de St-Sorlin, Villebois, Sault-Brénaz, et Souclin relative à l'achat et au fonctionnement d'un appareil de contrôle des poteaux incendie. Le montant s'élève à 536.70 € HT par commune. Le matériel sera géré par la commune de Sault-Brénaz.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9 - Dossier de demande d'autorisation d'exécution de travaux dans l'aménagement de Brégnier-Cordon déposé par la CNR :

Après avoir pris connaissance du dossier d'exécution des travaux, le Conseil à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet d'écluse de Brégnier-Cordon.

10 - Projet de Plan Particulier d'Intervention du CNPE Bugey :

La commune émet un avis favorable sur le projet de PPI du CNPE du Bugey, consultable par la population à la mairie des communes du périmètre du plan. Un registre servant à recueillir les observations sera mis à la disposition du public du 1^{er} avril au 2 mai 2019 dans les mairies concernées.

11 - Informations diverses :

Rappel de certains points abordés par M. le Maire en début de séance :

- Recensement de la population : 15 refus de recensement.
- Eclairage public : l'ensemble des lampes a été remplacé.
- Achat immeuble Bouis terminé pour réalisation parking. ENEDIS doit intervenir, le délai d'intervention de 23 semaines ne peut convenir.
- Nouveaux panneaux d'affichage mairie mis en place.
- Courts de tennis : commande lancée pour le nettoyage des courts et mur fendu réparé.
- PCS / Plan Communal de Sauvegarde établi et accepté.
- Loi Elan : M. Le Maire rappelle que les nouvelles directives de la loi ELAN (Urbanisme) redonnent dans certains cas à la Commune le droit de préemption.

Villebois le 03 avril 2019

Le Maire

Marc LONGATTE

